

LA LIGUE DES ETATS ARABES

ASPECT HISTORIQUE ET IDEOLOGIQUE DE LA LIGUE

Le mouvement du PANARABISME, fondement idéologique de la Ligue est passé, depuis le début de notre siècle par les étapes suivantes :

I) L'ASCENSION DU MOUVEMENT (1908-1920)

Depuis 1917 l'Empire Ottoman occupait les territoires arabes et orchestre une domination tant économique que politique et sociale essayant de supplanter la langue, la culture et les mœurs de la région. Ce n'est qu'en 1908, que le réveil de la nation arabe a eu lieu malgré le sentiment d'arabisme qui régnait profondément dans l'esprit du "peuple arabe" demeurant attaché à ses traditions et à sa culture.

Les semences du panarabisme furent jetées avec la formation des "Sociétés secrètes des arabes" intellectuels" avec de différents programmes mais pour un but commun : l'indépendance et "l'unité du peuple arabe" des pays arabes. L'intelligentsia arabe fut sévèrement réprimée par la police du Sultan

Abdel Hamid et cherche refuge en Europe et en Amérique du Nord où ils continuèrent leur activité. Les intellectuels arabes multiplièrent la création des Clubs arabes et des associations littéraires et surtout en dehors des territoires occupés.

On assiste en 1904 à la formation de la "LIGUE DE LA PATRIE" "ARABE" à Paris. C'est à partir de 1908 qu'en voyait naître des "Sociétés et Clubs arabes" à titre d'exemple : la Société d'EL QAHWANIA (qui comprenait des officiers arabes enrôlés dans l'armée turque) • Le "Club littéraire" dont la plupart des membres étaient des étudiants et universitaires. La "Société des jeunes arabes" qui a été formée à Paris en 1911 par des jeunes arabes qui poursuivaient leurs études en France.

Ainsi le "Congrès Arabe" au niveau intellectuels arabes tint ses assises à Paris du 18 au 23 Juin 1931 qui exigea la reconnaissance des droits nationaux arabes et l'autonomie des pays occupés.

Dans cette atmosphère de mécontentement et de méfiance et de déception du "peuple" arabe de la Sublime Porte, la première guerre éclata. Pendant que les arabes s'étaient engagés dans des batailles pour libérer leurs pays du colonialisme turc, des pourparlers de dévouement à l'échelon des chanceries turques, "Alliés" pour la répartition des pays arabes à la fin de la guerre. Enfin avec l'accord "Sykes-Picot", les troupes anglaises et françaises prenaient la relève des troupes turques.

## 2) LA PAUSE

Cette période commence avec l'imposition du régime du mandat sur les pays arabes de l'Orient et se prolonge jusqu'en 1943 est marquée par une pause en tout au moins un ralentissement dans le mouvement panarabe.

Le mouvement panarabe avec son "idéal" "un Seul Etat Arabe Indépendant"

devait céder la place à des mouvements provinciaux au sein de nouvelles entités politiques soumises à un nouveau type de colonisation. Chaque pays arabe avait ses propres difficultés nationales et lutte pour son propre indépendance. D'autre part de nouvelles frontières furent imposées entre ces pays qui étaient jadis une seule région, pour entraver les mouvements arabes nationaux.

naux.

Il faut attendre mars 1943, l'initiative prise par le Gouvernement égyptien pour convoquer en Alexandrie une réunion des responsables arabes.

## 3) LES CONSULTATIONS BILATÉRALES (1943-44)

L'insertion de l'Égypte après son isolement du mouvement panarabe marquait un

tournant décisif dans le rapprochement des responsables arabes pour se décider de mettre en avant leur idéalisme. Ces initiatives du chef du Gouvernement

égyptien furent adressées aux responsables arabes afin qu'ils se rendent au Gair pour peser les problèmes de l'heure et discuter de l'avenir de la situation

dans la région et des perspectives à vision au sujet de l'Union Arabe :

ces consultations bilatérales entre le chef du Gouvernement égyptien et les chefs des gouvernements arabes se sont déroulées de juin 43 jusqu'en février 44.

Dans l'ensemble des réponses données deux courants pouvaient être dégagés :

La première envisage une Union de type fédéral ou confédéral sous la dynastie hachémite (Irak et Transjordanie)

La seconde envisage une formule de coopération restrictive sur la base de la

souveraineté et l'égalité entre pays arabes (soutenu par le Liban, la Syrie

l'Arabie Saoudite et le Yaman)

C'est à la lumière de ces consultations bilatérales et opinions exprimées qu'un

"Comité préparatoire" fut convoqué pour le mois de septembre 1944 afin

d'élaborer une formule d'union.

Le 25 septembre 1944 après de laborieuses réunions et des compromis entre les

responsables et délégués de Gouvernement, le comité préparatoire du

ar se adopta le 7 octobre 1944 un document qui prit la forme d'un



connu pour le nom de "Protocole d'Alexandrie" qui consacrait les 5 points

principaux :

- La création d'une Ligue Arabe
- La coopération économique, culturelle, sociale etc...
- Le raffermissement des liens entre pays arabes
- La reconnaissance et le respect de l'indépendance du Liban
- Les décisions particulières à la Palestine.

Des visites écolaires et officielles se sont déroulées entre chefs d'Etats

"adhérents" avaient ouvert la voie vers l'aplanissement de toutes les difficultés interarabes et crée une atmosphère favorable pour la reprise du processus de création de la nouvelle organisation. La commission prévue dans le protocole précité fut convoquée pour se réunir à mi février 1955, présidé par le Ministre égyptien Abdel Bahman Azam, ministre des affaires étrangères devenu après le Secrétaire Général de la Ligue.

#### ELABORATION DU PACTE

La commission précitée pour l'élaboration du Pacte fut composée par les ministres arabes des Affaires Etrangères et présidé par le Ministre des Affaires Etrangères de l'Egypte. Le Comité préparatoire inaugura ses travaux le 17 mars pour établir le texte définitif du Pacte. Le texte fut transmis au Congrès Général arabe qui devait se réunir le 22 mars 1945 en de la signature du Pacte, et depuis le 22 mars fut considéré comme une fête nationale des Etats signataires. Le 11 mai 1954 le pacte de la Ligue entré en vigueur pour les Etats signataires.

#### LA NATURE JURIDIQUE DE LA LIGUE

##### L'ORIGINE DE LA DENOMINATION :

La Ligue Arabe est une dénomination nouvelle dans les relations politiques entre "entités arabes", cette formule est empruntée de l'Occident au même titre que les autres conceptions et théories telle que nationalisme, socialisme etc... Quant à l'expression de "djamiat", elle ne figurait pas dans les annales de l'histoire des relations interarabes. Cette expression fut proposée par la délégation égyptienne lors des consultations de 44-45.

Tout d'abord le terme arabe "djamiat" de la racine djam'a (rassembler, unir) désigne : un idéal, un lieu ou une constitution qui unit des individus ou groupes.

djam'a - réunion, assemblée dans les langues religieuses de l'Islam, s'entend comme "djamiat al mu'minin"

- La non-intervention dans les affaires internes des Etats-membres.  
 - Egalité des Etats  
 - Souveraineté des Etats  
 dans les relations internationales à savoir :  
 Ces principes ne sont qu'une répartition des postulats généralement reconnus

PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA LIGUE

- Elle est Nationale en ce sens qu'elle groupe un "peuple" qui appartient à une "Nation" ayant une race, une histoire, une langue et coutumes communes.  
 - Le concept de la durée de et le facteur institutionnel.  
 - basé sur une solidarité sociologique particulière  
 - un traité pour le maintien de la paix  
 régionale :  
 sans pour qu'une organisation déterminée soit considérée comme une "entente"  
 - Elle est régionale car elle regroupe les éléments essentiels et nécessaires et sur-  
 internationale à savoir "la permanence" et la "volonté propre".  
 - Elle est une organisation qui réunit les 2 conditions d'une organisation

La ligue est une ORGANISATION REGIONALE NATIONALE

- ni enfin un Super-Etat.  
 - ni une Fédération ou système fédératif  
 - ni une confédération de

La ligue n'est :

DEFINITIONS DE LA LIGUE

d'en l'expression Djama'at = l'assemblée musulmane qui donc le jour de la  
 réunion du vendredi qui rassemble les croyants.  
 Le choix du terme proposé évite les malentendus qui pourraient porter les  
 termes "Alliance" (forme proposée par les syriens) ou "Union" (proposé par  
 les Irakiens) ; de plus de la durée de l'organisation car le terme  
 Djama'at ne comporte pas une nuance de limitation de temps contrairement  
 aux autres termes.  
 Le même terme évite également le caractère illusoire et défini avec précision  
 des caractères juridiques de la nouvelle forme des relations internationales qui  
 n'ont aucun rapport quelconque "Union fédérale ou confédération", dans la  
 mesure où l'organisation est fondée sur la souveraineté (interne et externe)  
 des Etats adhérents.



Le siège permanent du Secrétariat Général est au Caire, quant au Conseil  
il peut décider de se réunir en tout autre lieu. Le Conseil se réunit  
une fois par an en session ordinaire (au printemps = mars) et se réunit  
en session extraordinaire à la demande de 2 membres au moins toutes les fois  
que les circonstances l'exigent.